

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00658

Numéro SIREN : 529 350 464

Nom ou dénomination : ALEXANDRE MINOT AUDIT & CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2021 sous le numéro de dépôt 21441

## **SARL ALEXANDRE MINOT AUDIT & CONSEILS**

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros

220 rue de la Cense aux Blés – 59800 LILLE

529 350 464 RCS LILLE METROPOLE

# **Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la **transformation de la société ALEXANDRE MINOT AUDIT & CONSEILS**, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée**

# Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ALEXANDRE MINOT AUDIT & CONSEILS, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique du 10/10/2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

## **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

---

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30/09/2020 et approuvés, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître des capitaux propres de 195.210 euros pour un capital social de 5.000 euros.
- Une situation intermédiaire a été établie en date du 30/06/2021. Aucune évolution défavorable n'est à signaler.
- La situation financière de la société est saine.

## Mission du commissaire à la transformation

---

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les éventuels avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composants l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé dans le projet de transformation ou n'a été identifié au cours de nos contrôles.

Lille, le 14 octobre 2021

**Le Commissaire à la transformation**  
**DBLA**



François Loridan